

Position de l'association l'Université d'Abord sur la campagne de postes 2015

L'assemblée générale du 18 mars 2014 de l'association l'Université d'Abord mandate ses représentants dans les conseils centraux de l'université Paul Sabatier et ses représentants dans le conseil de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie pour interpeller Bertrand Monthubert au sujet de la lettre de cadrage du 12 mars 2014 concernant les emplois pour la rentrée 2015, et le doyen de la FSI au sujet de la mise en œuvre de cette procédure dans cette composante.

- 1) L'association l'Université d'Abord est globalement d'accord avec la nécessité de changer les habitudes de notre université et de nos composantes en ce qui concerne les demandes de poste. En revanche elle regrette le flou de la lettre cadrage du 12 mars qui suscite des angoisses et donne lieu à des interprétations contradictoires avec la composante FSI mettant les directeurs de laboratoire et de départements de cette composante dans une situation très inconfortable pour exprimer leurs demandes de postes.
- 2) Par ailleurs l'assemblée générale du 18 mars 2014 de l'association l'Université d'Abord mandate ses représentants dans le conseil de la faculté des sciences et d'ingénierie pour qu'ils demandent au conseil de la FSI d'interclasser les postes de BIATSS et d'enseignants chercheurs dans ses priorités de demandes de postes.
- 3) Nous souhaitons qu'en cette période initiale de campagne de postes Bertrand Monthubert soumette au vote du Conseil d'Administration de l'université du 7 avril 2014 les trois points suivants
 - a) l'enveloppe globale de la masse salariale libérée par les postes susceptibles d'être vacants en 2015
 - b) la part de cette masse salariale qui sera affectée aux recrutements de postes d'enseignants chercheurs, de BIATSS, des ATER et d'invités
 - c) la part de cette masse salariale qui sera allouée aux économies, à la compensation du GVT et aux coûts de l'ARE.
- 4) A l'issue de la validation de l'ensemble des postes par le Conseil d'Administration en septembre 2014, il est souhaité que la présidence de l'université Paul Sabatier rende public le montant de la masse salariale a priori affectée à chaque composante de l'université et le montant effectivement alloué après les arbitrages définitifs sur les postes